

Offre d'emploi : agent de voirie

Cadre d'emploi : adjoint technique (titulaire ou contractuel)

Saint-Rémy est une ville dynamique de 6 700 habitants. 2^{ème} ville du Grand Chalon, dotée de nombreux équipements publics (1 médiathèque, 3 groupes scolaires, un collège, plusieurs infrastructures sportives ...). La commune a en charge la gestion et l'entretien de 43 km de voirie.

Vos missions : sous la responsabilité du chef de service et au sein d'une équipe composée de trois agents, vous assurez l'entretien et la maintenance des voiries communales, de la signalisation verticale et participerez à la viabilité hivernale des routes. Vous serez chargé de la coordination des chantiers de voirie et de leur préparation en l'absence du chef de service.

Votre profil :

Vous avez des connaissances et compétences en voirie, vous maîtrisez l'organisation et la planification de chantier, ainsi que les règles d'intervention sur le domaine public, Vous avez une expérience professionnelle réussie dans ces domaines.

Vous êtes polyvalent, organisé et vous aimez effectuer des missions variées, envoyez votre candidature (CV et lettre de motivation) avant **le 20 juin 2022** à :

Mairie de Saint-Rémy
A l'attention de Madame Le Maire
Service Ressources Humaines
1 place Jean Jaurès
71100 SAINT-REMY
Ou par e-mail à : mairie@saint-remy71.fr

Pour toute question concernant cette offre, vous pouvez contacter le Directeur des Services Techniques
au 03 85 42 54 62

Missions principales :

- Interventions pour mise en sécurité du domaine public routier et des espaces publics
 - Mise en place de barrières et de la signalisation temporaire
 - Mise en œuvre de travaux de réparation provisoire et / ou définitif
- Entretien des abords routiers
 - Nettoyage des bordures de chaussées
 - Entretien et curage des fossés, des caniveaux, des busages, des grilles et bouches avaloirs
 - Remise en état des trottoirs et des accotements.
- Réalisation des travaux d'entretien courant de la chaussée
 - Mise en place de bordures
 - Réalisation de sablés
 - Mise en œuvre d'enrobés froids et chauds
 - Travaux de pose d'îlots, de chicanes, de séparateurs de chaussées,
- Entretien de la signalisation horizontale et verticale

- Mise en œuvre des peintures et marquage au sol
 - Montage, démontage, entretien et pose de la signalisation verticale
 - Equipements publics
 - Pose et réparation des clôtures et des barrières autour des aires de jeux, terrains multi sport, école
 - Travaux de maçonnerie de murs de clôture
 - Interventions sur les réseaux privés souterrains des équipements publics
 - Cimetière
 - Pose des cavurnes
 - Dépose des monuments funéraires dangereux
-

Missions occasionnelles :

- Intervention de voirie durant les phénomènes climatiques
 - Intervention de déneigement, de salage
 - Mise en place des barrières et des passerelles lors des crues
 - Interventions spécifiques en cas d'orage, de vents violents...
- Interventions occasionnelles
 - Intérim de l'agent de propreté urbaine
 - Participation à l'équipe temporaire d'appui à l'astreinte
 - Pose et dépose des panneaux électoraux
- En l'absence du responsable de voirie
 - Assure la préparation des chantiers
 - Coordonne les chantiers de voirie
 - S'assure de leur bonne exécution

Compétences demandées :

- Connaissances sur tous travaux en travaux publics et voirie
- Connaissances spécifiques en maçonnerie
- Connaissance de la réglementation en termes de signalisation routière et de chantier
- Utilisation du matériel adapté et des EPI mis à la disposition par la collectivité
- Petite mécanique, entretien des véhicules affectés au service
- Maintenance et entretien du matériel
- Capacité à travailler en équipe et en autonomie
- Exigé : permis B, EB et C
- Souhaité : CACES R372 cat 1 (mini-pelle)

Conditions particulières du poste :

- Travail en extérieur avec déplacements sur les sites
- Port d'équipements de protection individuelle (gants, chaussures, combinaison ou blouse, lunettes, ...)
- Rémunération : Statutaire et régime indemnitaire – CNAS
- Cycle de travail annualisé avec 15 jours de RTT (9 semaines à 35 h, 9 semaines à 39 h et 18 semaines à 37,5 h)
-